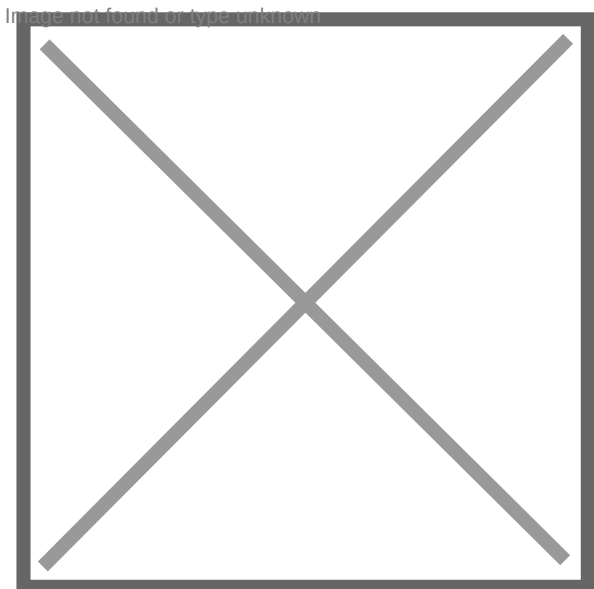




Devis signé et ensuite refusé

Par **brighton**, le **23/10/2010** à **16:23**

Bonjour, rnrnNous avons signé un devis d'un plâtrier en janvier sans verser les 30% d'acompte comme demandé sur l'offre rnNous avons oublié que nous l'avons signé et nous avons signé un devis moins cher chez un autre artisan plus compétent rnLe premier nous réclame 15% de dédommagement car nous avons signé le devis et que nous ne travaillons pas avec lui, C'était stipulé dans ses conditions générales de vente rnSommes nous obligé de lui payer les 15% du devis?

Par **mimi493**, le **23/10/2010** à **16:37**

Très souvent un devis n'est gratuit que si on fait faire les travaux. En cas de refus, Il peut être payant.rnEn plus, vous l'avez signé, alors le prestataire pourrait exiger bien plus, le paiement complet de la prestation (un devis pour comparer, ne se signe pas !)